



## **CONDITIONS DE VENTE DES VENTES JUDICIAIRES**

La vente a lieu au plus offrant et dernier enchérisseur. Les lots sont vendus en l'état. Aucune réclamation ne peut être faite une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente.

Les frais (LJ) sont de 14,40 % TTC et les frais (réalisation de leasing) sont de 18 % en sus des enchères. La TVA 20 % est incluse dans le montant de l'adjudication et est récupérable pour les assujettis.

Le paiement est comptant en carte bleue ou espèces (- 1000 €) en avec deux pièces d'identité

L'enlèvement peut avoir lieu le jour même de la vente et sur rendez-vous pour les jours suivants.

Certains lots peuvent être regroupés.